



PROJETS DE BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2009 ET 2010 PROJETS DE BUDGET D'INVESTISSEMENT 2009 ET 2010

EXPOSE DES MOTIFS

INTRODUCTION

*Mesdames ; Messieurs les Constituants,
Chers Collègues,*

Le projet de budget de fonctionnement pour l'exercice en cours 2009 et le suivant 2010 sont le fruit d'une réflexion basée sur l'expérience des six premiers mois d'existence de l'Assemblée constituante et de la projection du déroulement de nos travaux qui aboutiront, nous l'espérons tous vivement, à l'adoption par le peuple de cette future Constitution à l'horizon 2012.

L'absence de logistique et d'infrastructures n'a pas facilité le démarrage des travaux. Le jonglage, la corde raide et l'équilibre précaire furent le pain quotidien de l'Assemblée constituante, toutes choses chronophages et dispendieuses.

L'Assemblée constituante ne dispose de locaux permanents pour le Secrétariat et les salles de commissions que depuis le 1^{er} avril 2009. Il a fallu les équiper complètement (mobilier, informatique, mais également l'ensemble des fournitures et équipements indispensables à un fonctionnement minimal).

Confronté rapidement au constat de l'insuffisance du budget voté par le Grand Conseil en 2008 et à la difficulté d'élaborer un projet de budget *ex nihilo*, hormis la contrainte fixée par la loi constitutionnelle et le Règlement de l'Assemblée constituante, un groupe de travail désigné en son sein par le Bureau s'est attelé à cette rude tâche qu'est l'élaboration du budget. Pour entamer sa démarche, le groupe de travail est parti du budget initial voté par le Grand Conseil, établi par les services financiers de l'Administration cantonale, quelque peu aléatoire par rapport aux besoins effectifs.

Ce décalage entre le budget voté et les besoins effectifs a d'ailleurs été constaté par la Commission des Finances du Grand Conseil dès le mois de décembre 2008, qui a procédé à une adaptation du budget initial tout en se déclarant ouverte à une réévaluation finale sur la base d'un budget réaliste établi par l'Assemblée constituante.

Il convient de signaler qu'au vu des caractéristiques très particulières de l'Assemblée constituante qui a une existence limitée à 4 ans, les calculs d'amortissement n'ont pas été intégrés à ce projet, les Services compétents de l'Etat ne nous ayant à ce jour pas fourni de clé de répartition intégrant cette dimension.



MOTIFS

Budgets de fonctionnement 2009 et 2010

Les budgets de fonctionnement 2009 et 2010 ont été établis dans le cadre d'une planification des travaux adoptée par l'Assemblée constituante sur quatre ans. Dès lors, un équilibre devrait s'établir sur les deux exercices suivants, pour autant que le rythme des travaux soit respecté.

2009 : année de l'installation et du démarrage des travaux

- Le fonctionnement de l'Assemblée constituante s'est mis en place progressivement (Assemblée constituante, Bureau, Secrétariat). Dès le mois d'avril, les commissions thématiques ont commencé leur travail selon un rythme hebdomadaire et certaines sous-commissions ont également été instituées.
- Dans ce budget, un grand nombre de rubriques sont incompressibles : qu'il s'agisse des délais impératifs fixés, de l'obligation de résultats et des conditions financières calquées sur celles du Grand Conseil.
- Le Secrétariat s'étoffe étape par étape en privilégiant la polyvalence des profils à même de répondre aux besoins de l'Assemblée constituante dans un effectif représentatif et réduit.
- Sont également prévus des mandats externes requérant des compétences spécifiques, notamment pour la mise sur pied du système informatique.
- La communication étant un pilier essentiel du travail de l'Assemblée constituante, les charges correspondantes ont été prévues pour atteindre toutes les sphères de la population.
- Par ailleurs, il convient de relever que l'Etat refacture différents biens et services (par exemple loyer de nos locaux, mise à disposition de la salle du Grand Conseil et autres frais répartis).

2010 : l'Assemblée travaillera à plein régime

- Tous les organes de l'Assemblée travailleront à plein régime.
- Des tâches additionnelles incluant de nouvelles charges ont été budgétées (expertises, rédaction et remise de rapports, etc.)
- La communication interne et externe sera soutenue.
- Il y aura des allers et retours intensifs entre les commissions et l'Assemblée plénière afin de faire connaître et valider les premiers résultats.

Budgets d'investissement

Comme évoqué en introduction, l'absence de tout équipement et mobilier implique de procéder à des investissements. Toutefois, le choix s'est fait avec la Centrale commune d'achat et a privilégié des produits sobres, économiques et neutres afin qu'ils puissent être récupérés et réutilisés sans difficultés par l'administration au terme des travaux de l'assemblée constituante.



Par analogie avec les députés au Grand Conseil, les Constituants seront dotés d'ordinateurs portables, permettant une harmonisation des méthodes de travail pour une efficacité accrue et l'abandon de pratiquement tout courrier papier.

Enfin les investissements pour les systèmes d'information (Internet, Intranet et autres modules pour l'information à la population) s'inscrivent dans le droit fil des dispositions légales et réglementaires qui régissent le fonctionnement et les objectifs des travaux: partage d'informations, création d'une banque de données et développement de la consultation et de la participation de la population.

CONCLUSION

Les projets de budgets ont été établis au plus proche de la réalité pour que l'Assemblée constituante puisse travailler avec efficacité et assurer sa mission.

Au vu de ce qui précède, le Bureau de l'Assemblée constituante vous recommande, Mesdames, Messieurs les Constituants d'accepter les budgets 2009 et 2010 tels qu'ils vous sont présentés, étant entendu qu'ils seront ensuite soumis à la décision du Grand Conseil.